Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	44-7743-6	**Numéro de version:**	6.01
Date de révision:	17/03/2026	**Annule et remplace la version du :**	04/12/2025

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Process Color 883i v2, Blue

Numéros d'identification de produit
75-0002-1715-0

7100324635

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Encre.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Liquide inflammable, catégorie 3 - Liq. inflam. 3; H226

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH02 (Flamme) |SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Cyclohexanone	108-94-1	203-631-1	< 10
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	247-979-2	< 0,3
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	202-615-1	< 0,3

MENTIONS DE DANGER:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

15% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.
15% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie cutanée inconnue.
62% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par inhalation inconnue.
Contient 15% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	(N° CAS) 88917-22-0	30 - 60	Substance non classée comme dangereuse
Polymères acryliques	Confidentiel	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Polymère de méthyl méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique	(N° CAS) 28262-63-7	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Cyclohexanone	(N° CAS) 108-94-1 (N° CE) 203-631-1	< 10	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H335
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	(N° CAS) 108-65-6 (N° CE) 203-603-9	< 10	Liq. Inflamm. 3, H226 STOT SE 3, H336
Polymer de vinyle	Confidentiel	< 3	Substance non classée comme dangereuse
Pigment bleu 15	Confidentiel	< 3	Substance non classée comme dangereuse
Xylène	(N° CAS) 1330-20-7 (N° CE) 215-535-7	< 2	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H312 Irr. de la peau 2, H315 Nota C Tox.aspiration 1, H304 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	(N° CAS) 26761-45-5 (N° CE) 247-979-2	< 0,3	Sens. de la peau 1A, H317 Muta. 2, H341 Repr. 2, H361d Tox. aquatique chronique 2, H411
Méthacrylate de n-butyle	(N° CAS) 97-88-1 (N° CE) 202-615-1	< 0,3	Liq. Inflamm. 3, H226 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335 Nota D
Toluène	(N° CAS) 108-88-3	< 0,2	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304

	(N° CE) 203-625-9		Irr. de la peau 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	(N° CAS) 26761-45-5 (N° CE) 247-979-2	(C >= 0.001%) Sens. de la peau 1A, H317

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Aldéhydes	Pendant la combustion.
Hydrocarbures	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Chlorure d'hydrogène	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le

rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME Suisse	VLEP (8 heures): 275 mg/m3 (50 ppm); VLCT (4 x 15 min.) : 275 mg/m3 (50 ppm)	Foetotoxique Groupe C
Toluène	108-88-3	VME Suisse	VLEP (8 heures):190 mg/m3(50 ppm);VLCT(15 minutes):760 mg/m3(200 ppm)	Ototoxicité de bruit d'amplification, Groupe C: nuisances foetotoxiques, Tératogène (fœtus) catégorie 2, Tératogène (Repro) catégorie 2
Cyclohexanone	108-94-1	VME Suisse	VLEP (8 heures):100 mg/m3(25 ppm) ;VLCT (15 minutes):200 mg/m3(50 ppm)	Foetotoxique Groupe C, risque de pénétration percutanée
Xylène	1330-20-7	VME Suisse	VLEP (8 heures):435 mg/m3(100 ppm); VLCT (15 min.):870 mg/m3(200 ppm)	la peau

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
Toluène	108-88-3	Suisse VBT valeurs	Acide hippurique	Créatinine dans les urines	c-b	2 g/g	
Toluène	108-88-3	Suisse VBT valeurs	o-Crésol	Urine	b-c	0.5 mg/l	
Toluène	108-88-	Suisse VBT	Toluol	Sang	b	600 ug/l	

	3	valeurs					
Toluène	108-88-3	Suisse VBT valeurs	Toluol	Urine	b	75 ug/l	
Cyclohexanone	108-94-1	Suisse VBT valeurs	Gesamt-1,2-Cyclohexandiol	Urine	b-c	100 mg/l	
Xylène	1330-20-7	Suisse VBT valeurs	Acides méthylhippuriques	Urine	b	2 g/l	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)
b-c: Fin de l'exposition, de la période de travail. Exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail
c-b: bei Langzeitexposition: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail. Fin de l'exposition, de la période de travail.
b: fin de l'exposition, de la période de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Ecran total.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	**Epaisseur (mm)**	**Temps de pénétration**
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Liquide
Couleur	Bleu
Odeur	Douce d'éther
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	>=140 °C
Inflammabilité	Liquide inflammable: Cat. 3
Limites d'inflammabilité (LEL)	1,1 % en volume
Limites d'inflammabilité (UEL)	8,6 % en volume
Point d'éclair:	42,2 °C [*Méthode de test:*Tagliabue Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	1 053 mm²/s
Hydrosolubilité	*Pas de données de tests disponibles.*
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	<=3.7 mmHg [@ 20 °C]
Densité	0,95 g/ml
Densité relative	0,95 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	<=0,4 [*Réf. Standard :*BUOAC=1]
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	65 - 75 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:
Acides forts
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Polymère de méthyl méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère de méthyl méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 28,8 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Rat	LD50 8 532 mg/kg
Cyclohexanone	Cutané	Lapin	LD50 >794, <3160 mg/kg
Cyclohexanone	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 6,2 mg/l
Cyclohexanone	Ingestion	Rat	LD50 1 296 mg/kg
Polymer de vinyle	Cutané	Lapin	LD50 > 8 000 mg/kg
Polymer de vinyle	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
Pigment bleu 15	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Pigment bleu 15	Ingestion	Rat	LD50 10 000 mg/kg
Xylène	Cutané	Lapin	LD50 > 4 200 mg/kg
Xylène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 29 mg/l
Xylène	Ingestion	Rat	LD50 3 523 mg/kg
Méthacrylate de n-butyle	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthacrylate de n-butyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 27 mg/l
Méthacrylate de n-butyle	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Toluène	Cutané	Rat	LD50 12 000 mg/kg
Toluène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 30 mg/l
Toluène	Ingestion	Rat	LD50 5 550 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Lapin	Aucune irritation significative
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Cyclohexanone	Lapin	Irritant
Polymer de vinyle	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Pigment bleu 15	Lapin	Aucune irritation significative
Xylène	Lapin	Moyennement irritant
Méthacrylate de n-butyle	Lapin	Irritant
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Lapin	Aucune irritation significative
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Lapin	Moyennement irritant
Cyclohexanone	Données in Vitro	Corrosif
Polymer de vinyle	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Pigment bleu 15	Lapin	Aucune irritation significative
Xylène	Lapin	Moyennement irritant
Méthacrylate de n-butyle	Lapin	Moyennement irritant
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant modéré

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
Cyclohexanone	Cochon d'Inde	Non-classifié
Pigment bleu 15	Humain	Non-classifié
Méthacrylate de n-butyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Toluène	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	In vitro	Non mutagène
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	In vivo	Non mutagène
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	In vitro	Non mutagène
Cyclohexanone	In vitro	Non mutagène
Cyclohexanone	In vivo	Non mutagène
Pigment bleu 15	In vitro	Non mutagène
Xylène	In vitro	Non mutagène
Xylène	In vivo	Non mutagène

Méthacrylate de n-butyle	In vitro	Non mutagène
Méthacrylate de n-butyle	In vivo	Non mutagène
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	In vivo	Mutagénique
Toluène	In vitro	Non mutagène
Toluène	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Cyclohexanone	Ingestion	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Pigment bleu 15	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Xylène	Cutané	Rat	Non-cancérogène
Xylène	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Xylène	Inhalation	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Méthacrylate de n-butyle	Inhalation	Multiples espèces animales.	Cancérogène
Toluène	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 21,6 mg/l	Pendant l'organogenèse
Cyclohexanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 4 mg/l	2 génération
Cyclohexanone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 500 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Cyclohexanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2 mg/l	2 génération
Cyclohexanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2,6 mg/l	Pendant la grossesse
Pigment bleu 15	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000	Avant l'accouplemen

				mg/kg/jour	t - Lactation
Pigment bleu 15	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	42 jours
Pigment bleu 15	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Xylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Xylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL Non disponible	Pendant l'organogenèse
Xylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pendant la grossesse
Méthacrylate de n-butyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	44 jours
Méthacrylate de n-butyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Méthacrylate de n-butyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 300 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Méthacrylate de n-butyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1,8 mg/l	Pendant la grossesse
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	2 génération
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	2 génération
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	2 génération
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,3 mg/l	1 génération
Toluène	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 520 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Toluène	Inhalation	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus

Lactation

Nom	Route	Organismes	Valeur
Xylène	Ingestion	Souris	Non classifié pour les effets sur ou via l'allaitement

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Pas disponible	
Cyclohexanone	Inhalation	Dépression du système nerveux	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Cochon d'Inde	LOAEL 16,1 mg/l	6 heures

		central				
Cyclohexanone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	
Cyclohexanone	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Xylène	Inhalation	Système auditif	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 6,3 mg/l	8 heures
Xylène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Xylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Xylène	Inhalation	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,5 mg/l	Pas disponible
Xylène	Inhalation	Foie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Ingestion	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 250 mg/kg	Non applicable
Méthacrylate de n-butyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.		NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 0,004 mg/l	3 heures
Toluène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Ingestion	Foie | Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	4 semaines
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 16,2 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Système olfactif	Non-classifié	Souris	LOAEL 1,62 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	sang	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 16,2 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	44 jours
Cyclohexanone	Inhalation	Foie | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | la peau | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système	Non-classifié	Rat	NOAEL 2,5 mg/l	13 semaines

		hématopoïétique | système immunitaire | muscles | Système nerveux | des yeux | Système respiratoire | système vasculaire				
Cyclohexanone	Ingestion	système hématopoïétique | des yeux | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 407 mg/kg/jour	3 Mois
Pigment bleu 15	Ingestion	Système endocrine | système hématopoïétique | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Pigment bleu 15	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Xylène	Inhalation	Système nerveux	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,4 mg/l	4 semaines
Xylène	Inhalation	Système auditif	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 7,8 mg/l	5 jours
Xylène	Inhalation	Foie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Inhalation	Coeur | Système endocrine | tractus gastro-intestinal | système hématopoïétique | muscles | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 3,5 mg/l	13 semaines
Xylène	Ingestion	Système auditif	Non-classifié	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	2 semaines
Xylène	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 500 mg/kg/jour	90 jours
Xylène	Ingestion	Foie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Xylène	Ingestion	Coeur | la peau | Système endocrine | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | système immunitaire | Système nerveux | Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	103 semaines
Méthacrylate de n-butyle	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 11 mg/l	28 jours
Méthacrylate de n-butyle	Inhalation	Système olfactif	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,8 mg/l	28 jours
Méthacrylate de n-butyle	Inhalation	Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Foie | Système nerveux | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 11 mg/l	28 jours
Méthacrylate de n-butyle	Ingestion	Système olfactif	Non-classifié	Rat	NOAEL 60 mg/kg/jour	90 jours
Méthacrylate de n-butyle	Ingestion	Système endocrine |	Non-classifié	Rat	NOAEL 360	90 jours

		système hématopoïétique | Foie | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | système immunitaire			mg/kg/jour	
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Ingestion	Système endocrine | système hématopoïétique | Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	90 jours
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Ingestion	Coeur | la peau | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système immunitaire | Système nerveux | des yeux | Système respiratoire | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Toluène	Inhalation	Système auditif | Système nerveux | des yeux | Système olfactif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 2,3 mg/l	15 Mois
Toluène	Inhalation	Coeur | Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	4 semaines
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL Non disponible	20 jours
Toluène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	8 semaines
Toluène	Inhalation	système hématopoïétique | système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 600 mg/kg/jour	14 jours
Toluène	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	28 jours
Toluène	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	4 semaines

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Xylène	Risque d'aspiration
Toluène	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>1 000 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	111 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	1 090 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
Polymère de méthyl méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique	28262-63-7	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC10	>1 000 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>1 000 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	134 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	370 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	>1 000 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	72 heures	ErC50	32,9 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	527 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	800 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	72 heures	ErC10	3,56 mg/l
Pigment bleu 15	Confidentiel	Algues vertes	Point final non atteint	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Pigment bleu 15	Confidentiel	Carpe commune	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite	>100 mg/l

					de la solubilité dans l'eau	
Pigment bleu 15	Confidentiel	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Pigment bleu 15	Confidentiel	Algues vertes	Point final non atteint	72 heures	ErC10	>100 mg/l
Pigment bleu 15	Confidentiel	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Pigment bleu 15	Confidentiel	Boue activée	Composant analogue	30 minutes	EC20	750 mg/l
Pigment bleu 15	Confidentiel	Ver rouge	Composant analogue	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Polymer de vinyle	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Xylène	1330-20-7	Algues vertes	Composant analogue	73 heures	ErC50	4,36 mg/l
Xylène	1330-20-7	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	96 heures	LC50	2,6 mg/l
Xylène	1330-20-7	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	3,82 mg/l
Xylène	1330-20-7	Algues vertes	Composant analogue	73 heures	NOEC	0,44 mg/l
Xylène	1330-20-7	Puce d'eau	Composant analogue	7 jours	NOEC	0,96 mg/l
Xylène	1330-20-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	56 jours	NOEC	1,3 mg/l
Xylène	1330-20-7	Boue activée	Composant analogue	30 minutes	EC50	>198 mg/l
Xylène	1330-20-7	Ver rouge	Expérimental	56 jours	NOEC	42,6 mg/kg (poids sec)
Xylène	1330-20-7	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	EC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	500 mg/l
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	2,9 mg/l
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	5 mg/l
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4,8 mg/l
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	1 mg/l
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Diatomée	Expérimental	96 heures	ErC50	>1 260 mg/l
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	23 mg/l
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	5,57 mg/l
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	25,4 mg/l
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Diatomée	Expérimental	96 heures	NOEC	530 mg/l
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	7,1 mg/l
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	1,1 mg/l
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	204 mg/l

Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	96 heures	LC50	5,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Crevette	Expérimental	96 heures	LC50	9,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	12,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Grenouille Léopard	Expérimental	9 jours	LC50	0,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon rose	Expérimental	96 heures	LC50	6,41 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,78 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	40 jours	NOEC	1,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	10 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,74 mg/l
Toluène	108-88-3	Boue activée	Expérimental	12 heures	IC50	292 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	29 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	24 heures	EC50	84 mg/l
Toluène	108-88-3	Ver rouge	Expérimental	28 jours	LC50	>150 mg par kg de poids corporel
Toluène	108-88-3	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	<26 mg/kg (poids sec)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	90 % Suppression de carbone organique dissous COD	OECD 301F - Manometric Respiro
Polymère de méthyl méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique	28262-63-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	87.2 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.		Déplétion du carbone organique	>100 % Suppression de carbone organique dissous COD	similaire à OCDE 302B
Cyclohexanone	108-94-1	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	87 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Pigment bleu 15	Confidentiel	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	<1 %BOD/ThOD	similaire à OECD 301F
Polymer de vinyle	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Xylène	1330-20-7	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	94 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Xylène	1330-20-7	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1.4 jours (t 1/2)	
Néodécanoate de 2,3-	26761-45-5	Expérimental	28 jours	Demande	11.6 %BOD/Th	OECD 301F - Manometric

époxypropyle		Biodégradation		biologique en oxygène	OD	Respiro
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	9.9 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	88 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.4 heures (t 1/2)	
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Toluène	108-88-3	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	80 %BOD/ThOD	APHA Méthode standzrd Eau /Eaux usées
Toluène	108-88-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.2 jours (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.61	EC A.8 coefficient de partage
Polymère de méthyl méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique	28262-63-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.36	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Cyclohexanone	108-94-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.86	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Pigment bleu 15	Confidentiel	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	≤11	OECD305-Bioconcentration
Pigment bleu 15	Confidentiel	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-1	
Polymer de vinyle	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Xylène	1330-20-7	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<=25.9	
Xylène	1330-20-7	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.2	
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	28	Catalogic™
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.03	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Toluène	108-88-3	Expérimental FBC - Autres	72 heures	Facteur de bioaccumulation	90	
Toluène	108-88-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.73	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétate de dipropylène	88917-22-0	Expérimental	Koc	187 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc

glycol méthyl éther		Mobilité dans le sol			par HPLC
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	4 l/kg	Episuite™
Cyclohexanone	108-94-1	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	39 l/kg	Episuite™
Pigment bleu 15	Confidentiel	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 000 000 000 l/kg	Episuite™
Xylène	1330-20-7	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	537 l/kg	
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	143 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	1 480 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots
Toluène	108-88-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	37-160 l/kg	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1210	UN1210	UN1210
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Encre d'imprimerie	Encre d'imprimerie	Encre d'imprimerie
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Non applicable.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Cyclohexanone	108-94-1	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Méthacrylate de n-butyle	97-88-1	Grp. 2B: Possibilité carc.	Centre International de

		des hommes	Recherche sur le Cancer (CIRC)
Toluène	108-88-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Xylène	1330-20-7	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	**Numéro CAS**
Toluène	108-88-3
Xylène	1330-20-7

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

*Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFLAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

COV-Ordonnance: Soumis à taxe: 17% VOC

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
Nota D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Raison de la révision:
Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été supprimée.
Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 4: First Aid - notes to physician (REACH/GHS) - L'information a été modifiée.
Section 5: Produits de combustion dangereux (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 8: Table des Valeurs Limites Biologiques - L'information a été modifiée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: déclaration d'élimination suisse - L'information a été modifiée.

Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 15 : Texte de la catégorie de danger Seveso - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des Notes pour tous les composants du matériau donné. - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l’importateur officiel de ce produit dans l’Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l’enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch